



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 28 mars 2018

## Communiqué de presse

### Installation de la mission d'appui technique de bassin de la loi GEMAPI

***Franck ROBINE, Préfet de la Martinique, a installé ce jour en Préfecture, la mission d'appui technique de bassin (MATB), dans le cadre de la loi GEMAPI.***

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles crée la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Elle est attribuée au bloc communal avec transfert automatique aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La compétence GEMAPI couvre :

L'aménagement d'un bassin hydrographique

L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

La défense contre les inondations et contre la mer

La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques, zones humides et formations boisées

Cette installation répond à la demande des EPCI formulée auprès de Mme Annick Girardin, ministre des Outre-mer, lors de sa venue en Martinique en décembre 2017.

La mission accompagnera les EPCI et facilitera la prise de compétence. Elle établira d'ici la fin de l'année 2019, un état des lieux des cours d'eau ainsi qu'un état des lieux technique, administratif et économique des ouvrages et des installations nécessaires à l'exercice de la compétence. Elle émettra des recommandations quant aux outils utiles à l'exercice de la compétence.

Cette mission a été créée par arrêté préfectoral du 22 janvier 2018. Elle est composée des administrations de l'État concernées, des représentants des trois agglomérations de la Martinique, de représentants élus du Comité de l'Eau et de la Biodiversité et d'un collège d'experts.

**L'installation de la MATB constitue une étape importante pour la gestion de l'eau en Martinique et pour l'exercice de la compétence GEMAPI par les trois agglomérations de la Martinique.**

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –  
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

*L'État en Martinique*

sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
sur Facebook : @prefet.martinique  
sur Twitter : @prefet972